

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6

Choisy le Roi – 14 janvier 2015

SAISON 2014/2015

Présents :

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, JP.DUBIER, E. TANGUY, E. MORCANT-RIQUIER, N. HENAULT, M. de KERGRET, V. DELOUTRE, A. PEYTAVIN, A. de FABRY, F. FOCARD, C. ALBE ;

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

Invité : A. DAGORNE

Absent excusé : JP. ALORO

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président propose aux membres d'inscrire à l'ordre du jour un sujet supplémentaire conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur de la FFVB : il s'agit de relever François FOCARD des missions confiées par le CA du 1^{er} Février 2013.

Il souligne d'ailleurs la contradiction entre ce texte et l'article 18 des Statuts pour lesquels un quorum différent est énoncé, ce qui met en exergue l'impérative harmonisation de nos textes.

Vote pour modifier l'ordre du jour :

9 pour ; 2 contre ; 1 abstention

Le Président énonce la proposition de retirer à François FOCARD l'ensemble de ses missions et participations aux commissions qui ont été confiées et énoncées depuis le CA du 1/02/2013 en expliquant la situation de blocage permanent perdurant depuis plusieurs mois.

François FOCARD indique qu'il remercie le Président d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour qu'il vient lui-même de voter favorablement ; cependant il s'interroge sur l'anticipation par le DTN de cette proposition dans la mesure où ce dernier a envoyé directement aux cadres techniques les directives nationales sans l'aval du Vice-Président chargé du Haut Niveau.

Le DTN répond qu'il s'agit d'un rappel et d'une présentation de procédures internes à respecter par les cadres pour le bon fonctionnement (engagements financiers, suivi des notes de frais, absences...)

Le Président fait ensuite procéder au vote

Vote :

7 pour ; 3 contre ; 2 abstentions

Il annonce que le CNL a élu samedi 10 janvier les quatre représentants de Ligues Régionales à la Commission des territoires : V LE THOMAS (Bretagne), C GANGLOFF (Pays de la Loire), M MARTIN-DOUYAT (Centre), Y LABROUSSE (Aquitaine)

Le CA doit nommer le représentant des Comités Départementaux : le Président demande aux membres s'ils ont des candidats à présenter ; E TANGUY évoque Gérald HENRY, Président du Comité du Var qui est très investi dans le monde scolaire et est l'instigateur de plusieurs tournois réputés de jeunes ; C ALBE propose JP THOSI, Président de l'Aude

Le Président énonce deux autres candidatures issues des CD de la Loire et de la Drôme Ardèche.

Il est organisé immédiatement en séance un vote à bulletins secrets : M. Gérald HENRY est élu au 1^{er} tour avec 21 voix.

La Commission est désormais constituée et le Président de la FFVB, le Secrétaire Général et l'élue en charge de la vie associative y seront systématiquement invités ; tous les membres du CA se voient remettre un exemplaire de la présentation faite par le Président de la FFVB lors du dernier CNL.

La Commission doit proposer le nom de la personne qui aura le titre de la Présidence et fixer la date de sa première réunion pour traiter les sujets fixés prioritaires par le CA, à savoir la gestion et les règles d'attribution des aides à projet (AAP), la réforme territoriale et ses conséquences sur nos organes fédéraux déconcentrés, les rythmes scolaires ; la Commission décidera lors de sa réunion inaugurale de la création des groupes de travail nécessaires à l'étude des sujets fixés par le CA.

Deux audiences de conciliation se sont déroulées depuis début janvier pour lesquelles le Secrétaire Général n'a pas répondu aux sollicitations de notre service juridique quant aux projets de mémoire qui lui ont été envoyés.

Concernant l'affaire de Rennes, le club s'est désisté de sa demande

La 2^{ème} audience concernait la demande d'obtention de licence d'un joueur majeur de Vélizy alors que sa situation présente des arriérés de paiement des frais de pension au Pôle d'Ile de France depuis 3 ans ; le conciliateur propose que la Fédération réforme la décision prise en Décembre par la CCSR qui avait été saisie par le club.

Le DTN souligne que la décision du CA est capitale car l'accord de la licence créerait un précédent vis-à-vis de nombreux jeunes dans les Pôles alors que le traitement de ce cas a déjà l'objet d'une attention et patience particulières de la Fédération et d'une aide d'une collectivité ;

Il ajoute que ce cas va entraîner de toute manière une modification du Règlement PES afin d'éviter l'accumulation de dettes ;

E TANGUY énonce que la FFVB n'aurait pas dû délivrer une licence concernant ce jeune homme dès l'intersaison qui a suivi le constat du 1^{er} retard de paiement ; un long échange de vues s'en suit entre les membres.

Vote :

1 pour ; 9 contre ; 2 abstentions

Par conséquent, le CA refuse la proposition de conciliation et la notification de cette décision sera envoyée au plus tard vendredi 16 Janvier au CNOSF.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°5 du 9 décembre 2014

E TANGUY demande que le projet de PV puisse à l'avenir être envoyé simultanément à l'ensemble des membres. C ALBE demande qu'il soit ajouté dans ce PV la validation par la CCSR et le service juridique des Statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue du Languedoc Roussillon.

Cette demande ainsi que les modifications exposées par MM DUBIER, de FABRY et FOCARD seront toutes intégrées.

Vote :

6 pour ; 6 abstentions

3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

- **PV adoptés :**

- CCSR n°2 du 12/11/14 : 11 pour, 1 abstention M. FOCARD
- CCSR n°3 de Novembre/Décembre : approuvé à l'unanimité
- CCSR n°4 de Décembre 2014 : 10 pour, 2 absentions M FOCARD et TANGUY
- Commission C Beach n°1 du 11/10/14 : 11 pour, 1 abstention M. ALBE
- CCEE du 9/12/2014 : adopté à l'unanimité
- CCS n°7 du 1/12/2014 : 11 pour, 1 abstention M. ALBE
- CCS n°8 du 5/12, n°9 du 16/12 et n°10 du 7/1/2015 : adoptés à l'unanimité
- Commission des agents n°1 du 16/12/2014 : adopté à l'unanimité

4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

4.1 Ressources Humaines

A DAGORNE annonce que la FFVB va lancer le processus d'organisation des élections de délégués du personnel car le mandat en cours s'achève en février.

4.2 Finances

C CHEBASSIER présente la note remise en séance qui synthétise les nouveautés ou événements considérés en vue de l'élaboration du budget prévisionnel 2015 dont l'ébauche est également distribuée.

Des arbitrages sont encore à réaliser au niveau du budget DTN mais le projet de budget fédéral n'est pas encore équilibré à ce jour ;

Il précise que la CCF n'a pas pu se réunir puisque deux membres étaient indisponibles jusqu'à mi-janvier.

Il annonce que le suivi budgétaire sera encore plus rigoureux en 2015.

Des réponses sont apportées aux questions posées sur le contrat Equipementier, la tarification des licences Outre-Mer, le triple sur-classement autorisé dans certaines régions.

Le Président rappelle qu'il faut éviter les engagements hors budgets.

Il indique que ce prévisionnel ne comprend pas la participation à la Ligue Européenne.

En réponse à A PEYTAVIN, le DTN souligne que la priorité est la qualification aux JO par l'Equipe de France masculine et par les équipes de Beach.

Le Président ajoute que le Ministère des Sports soutient financièrement les objectifs médaillables et apprécie la crédibilité des priorités fixées par chaque fédération.

Au-delà des engagements financiers, existe le risque lié à cette compétition pour laquelle la FFVB doit trouver un télédiffuseur alors que la formule est encore inconnue et dont la période de déroulement a été révélée le vendredi 9 Janvier par la CEV avec obligation de réponse pour le 19 janvier !

V DELOUTRE regrette que le projet féminin n'avance pas ; plusieurs membres du CA font remarquer que seules les jeunes filles n'ont pu se qualifier lors des TQCE du weekend end précédent.

Le DTN met en avant de faire le choix des jeunes en Equipe de France afin de gagner en expériences et en maturité.

Le Président constate que les jeunes joueuses bénéficient pourtant des mêmes structures d'entraînement et de préparation que les jeunes joueurs dans les Pôles ; il souhaite que les règlements sportifs puissent imposer la présence de joueuses françaises sur le terrain lors des prochaines saisons.

C ALBE réitère la demande d'examen du budget 2015 lors d'une demi-journée dédiée lors d'un prochain Conseil d'Administration.

F FOCARD déclare que le budget présenté réduit considérablement les moyens consacrés au Beach, l'aide aux structures et comprend un doublement des frais de fonctionnement de la DTN.

Il s'inquiète par ailleurs des contrats à renouveler depuis la fin de l'été concernant plusieurs membres de l'Equipe de France de Beach masculine et féminine, ainsi qu'un de leurs entraîneurs ; le Président rétorque qu'il était de la responsabilité du Vice-Président chargé du Haut Niveau de proposer en temps utile les aménagements et renouvellements nécessaires ; il constate que le VP n'a pas, en l'occurrence, rempli sa mission.

C ALBE interroge le Trésorier sur le poste des dépréciations des comptes des Ligues : C CHEBASSIER répond que la Ligue Rhône Alpes projette un résultat positif pour 2014/2015 et envisage de conclure un emprunt afin de rembourser la FFVB. Le Président déplore que le Secrétaire Général de la FFVB soit allé à l'AG de la Ligue Rhône Alpes le 13 décembre dernier sans établir et envoyer de compte rendu à son attention depuis cette date.

JP DUBIER propose que la cotisation régionale en Auvergne soit perçue directement par la FFVB à partir de la saison prochaine en précisant que les clubs de cette Ligue paient un forfait de cotisations et non un montant par licence multiplié par le nombre de licences délivrées.

En réponse à JP DUBIER, il est indiqué que le budget prévisionnel 2015 comprend l'organisation de 5 événements : les Finales de Coupe de France, le TQCE France / Slovénie, la Ligue Mondiale avec une hypothèse d'un match à organiser et supporter directement, le TQCE de St Jean d'Ilac ainsi que le Tournoi WEZVA (ex-8 Nations).

5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU

C ALBE demande si la France va participer aux Universiades ; outre la question de son financement, le DTN répond que cela n'est pas envisageable car d'autres compétitions se déroulent simultanément.

6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENault - E. MORCANT-RIQUIER

6.1 Communication

N HENault propose la constitution d'un comité éditorial du site Internet.

Le logo de la Coupe de France a été conçu par une agence et sera décliné sur les compétitions de jeunes.

6.2 Evènementiel

Un document bilan du TQCE à St Jean d'Ilac est distribué aux membres. Le rapport du Superviseur est satisfaisant sur l'organisation sportive du Tournoi dans la salle illacaise.

Les candidatures d'organisation du TQCE France / Slovénie du 23 mai prochain peuvent être déposées jusqu'au 31 janvier.

Le CA accepte d'ores et déjà le déroulement du match France / Japon à Rouen le dimanche 28 juin 2015

La FIVB a transmis son accord pour permettre l'accueil de matchs de cette Ligue Mondiale dans des salles à la capacité moindre que l'exigence du cahier des charges ; des discussions sont en cours avec plusieurs clubs professionnels masculins et Ligues Régionales.

7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

7.1 Paiement direct

Il annonce qu'il va préparer la transmission aux salariés du traitement des mails reçus des clubs quotidiennement sur l'adresse « aideaupaiementdirect@ffvb.org » ; la réponse de la FFVB doit intervenir dans les 48 heures de la réception de chaque question (soit le lundi si la question est présentée le vendredi en tenant compte des jours ouvrés)

La FAQ présentée sur le site fédéral sera également tenue par les services en notant que la plupart des questions concernent les finances et les mutations avec pour ces dernières l'intervention de Brigitte CERVETTI et du service mutations.

7.2 Développement

JP DUBIER indique que 3 organisateurs sont en contact pour les Volleyades ; il propose que le format soit révisé au regard des besoins d'hébergement et de terrains mobilisés pour 700 participants.

Le projet de Feuille de match électronique porte sur les championnats nationaux pour une mise en œuvre en Septembre 2015

JP DUBIER alerte les membres sur le budget à prévoir sur le dossier de la dématérialisation de la licence.

8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY / E. MORCANT RIQUIER

Il est décidé à l'unanimité la suppression de la commission fédérale de Développement (qui ne s'est réunie qu'une fois depuis le début du mandat...)

E MORCANT-RIQUIER présente un compte rendu de la réunion d'échanges avec les clubs aquitains qui s'est tenue le samedi 10 Janvier à St Jean d'Ilac : de nombreuses demandes au sujet de la CCS et de la CCSR, un souhait exprimé de réponses plus rapides de la FFVB à leurs questions ; les clubs ont déclaré apprécier le déroulement de l'AG en février et se félicitent de l'organisation des élections fédérales par voie électronique.

Elle précise que sa lettre de missions est en voie de finalisation pour être publique la semaine prochaine.

9 - QUESTIONS DIVERSES

En réponse à A PEYTAVIN, le Président précise que la Fédération n'a pas encore reçu le courrier de la CEV présentant le processus électoral en vue du renouvellement du Board et des commissions de cette instance ; le Président suit ce sujet avec une particulière attention car il en dépend la future représentation française au niveau européen ;

Le Président informe les membres que l'Assemblée Fédérale se déroulera à PERIGUEUX (le 30 et 31 mai 2015)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général